

Camps d'été 2019 Description, tarifs et conditions générales

Durant les camps d'été, Chantemerle accueille des élèves venus du monde entier pour des camps éducatifs avec de nombreuses activités sportives, artistiques et culturelles.

- Dates : du 30 juin au 11 août 2019,
- Durée : de 2 à 6 semaines, départs et arrivées les dimanches
- Ages : de 6 à 11 ans (enfants) et de 12 à 17 ans (ados)

TARIFS EN INTERNAT :

Durée du séjour	Prix	Durée du séjour	Prix
2 semaines	CHF 3'450.-	4 semaines	CHF 5'650.-
3 semaines	CHF 4'550.-	5 semaines	CHF 6'750.-
		6 semaines	CHF 7'850.-

Inclus dans le prix:

- 24 h de cours par semaine
- Pension complète avec supervision et prise en charge 24/7
- Toutes les activités, inclus 2 jours à Europa-Park
- Transferts et accueil aéroport (dimanche uniquement)

Additional/sur demande:

- Pre-IB core (+ 1'000.-)
- Assurance médicale/ accident (+ CHF 3.-/jour)
- Camps sportifs spéciaux football, basketball ou tennis (+ CHF 350.-).

Une remise de 10% sera accordée sur les autres membres de la même famille ou les amis.

TARIFS EN EXTERNAT: Chantemerle accueille également des élèves en externat. Les tarifs en externat sont de 2/3 des tarifs en internat. Par exemple, 2 semaines en externat = CHF 2'300.

Inclus dans le prix:

- 24 h de cours par semaine
- 1/2 pension avec repas, supervision et prise en charge
- Toutes les activités

Additional/sur demande:

- Pre-IB core cours (+ 1'000.-)
- Transfert aéroport aller/retour (+ CHF 100.-)
- Stages sportifs spéciaux football, basketball et tennis (+ CHF 350.-).
- Europa-park (+ CHF 200.-).

3. CONDITIONS GENERALES :

*Une fois le formulaire d'inscription rempli, un premier versement de CHF 1'000.- garantit la réservation de la place de l'élève. Le solde sera versé au plus tard lors de l'arrivée de l'enfant.
Les paiements effectués à l'avance ne seront pas remboursés en cas d'annulation, départ anticipé ou de renvoi de l'élève. En cas de retard dans les paiements, l'école se réserve le droit de refuser l'élève.
L'admission d'un étudiant à Chantemerle implique l'acceptation des conditions financières par les parents ou le représentant légal. En cas de litige, la juridiction compétente est Vevey.
Je comprends et accepte les conditions financières de l'école Chantemerle.*